

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* reproduit l'article suivant que pu-
bliait dimanche la *Patrie* :

« La presse espagnole est très acerbe contre
la France à propos des événements du Mexique.
Nous le comprenons sans peine : quand on a tort,
on en veut toujours à ceux que l'on blesse injus-
tement. Laissons donc aux journaux de Madrid
leurs violences de langage, et contentons-nous
d'y opposer le calme que donnent la raison et
la justice.

« On nous reproche de ne pas avoir suivi la
convention de Londres. Nous pourrions à meil-
leur titre renvoyer cette accusation à ceux qui
nous l'adressent. Le gouvernement espagnol, en
effet, n'a-t-il pas été le premier à violer cette
convention en s'emparant de la Vera-Cruz sans atten-
dre le concours des forces anglaises et françai-
ses? Est-ce qu'il n'y avait pas dans cet acte, qu'au-
cune nécessité militaire ou politique ne justifiait,
une dérogation formelle aux principes et aux
convenances de la réciprocité créée par l'entente
préalable des trois puissances alliées? Mais ce
qui a suivi montre bien plus encore où est l'oubli
de tous les devoirs d'une alliance loyalement con-
tractée.

« Qu'aurait dit le gouvernement espagnol si,
en arrivant à la Havane, désignée comme ren-
dez-vous général de la flotte, l'amiral Jurien de la
Gravière, apprenant qu'on ne l'avait pas attendu,
eût pris *ab irato* le parti de revenir en France?
Qu'aurait-il dit, si l'amiral français eût saisi
pour se retirer toutes les occasions dans lesquel-
les le général Prim a agi contrairement à la con-
vention de Londres; comme, par exemple, lorsque
ce général arrivant au Mexique à la tête d'un ma-
gnifique corps d'armée espagnol, se montra le
plus humble possible dans ses propositions, et
entretint avec Juarez, dès le premier moment,
les relations les plus amicales, au lieu de lui
adresser un ultimatum énergique, comme c'était
son devoir?

« Si la France se fût retirée de cette expédition,
en présence de ces déviations si évidentes de l'en-
tente commune qu'elle impliquait; si elle avait

laissé l'Espagne seule aux prises avec les difficul-
tés de la situation, il n'y aurait pas dans la presse
espagnole assez d'invectives et de colères pour
caractériser notre conduite. Eh bien! c'est le gé-
néral Prim qui a manqué aux devoirs de la con-
vention, et c'est l'armée espagnole qui se retire,
tandis que la France reste pour accomplir seule
la mission qu'elle avait entreprise avec ses ali-
liés!

« Ce qui nous afflige profondément dans cette
affaire, ce n'est pas le fait en lui-même, mais
l'idée que l'alliance avec l'Espagne peut être brisée,
sans l'aveu du gouvernement de la reine, par la
témérité d'un général. Ce qui nous blesse, pour la
dignité du gouvernement espagnol autant que
pour la nôtre, c'est de voir qu'une décision
aussi grave que celle qui peut troubler les rap-
ports de deux pays amis, a été prise impunément,
sans que le cabinet de Madrid eût été consulté et
sans qu'il ait désavoué ce qu'il n'avait pas auto-
risé.

« Nous aurions trouvé tout naturel que le gou-
vernement espagnol eût différé d'appréciation
avec nous sur les événements du Mexique, et
qu'après avoir reçu les dépêches de ses plénipo-
tentiaires, il eût déclaré au cabinet des Tuileries
ses intentions de ne plus suivre la même ligne
de conduite. La politique a tant de secrets, que
nous concevons même qu'effrayé des sacrifices
d'une expédition lointaine, il eût trouvé plus pro-
fitable de se réconcilier avec les hommes dont
les mains étaient encore rouges du sang espagnol
injustement versé, et plus commode de sacrifier
le général Almonte, qui avait apposé son nom au
seul traité qui rendait justice à l'Espagne. Nous
comprendons enfin très-bien qu'un gouvernement
soit toujours libre de modifier sa politique sui-
vant ses intérêts et ses convenances. Ce sont de
ces modifications qui n'engagent la responsabilité
de ceux qui les accomplissent que devant l'opi-
nion de leur pays.

« Mais ce qui n'entrera jamais dans notre esprit,
ce qui est inconciliable avec les idées de hiérarchie
et de discipline auxquelles nous sommes habi-
tués, c'est qu'un général ose prendre sur lui de
se retirer avec ses troupes sans ordre de son gou-
vernement, et d'abandonner ses alliés à la veille

du combat. Dans notre pays, aucune raison poli-
tique quelconque n'aurait pu absoudre une telle
conduite. Un général qui aurait pris sur lui une
responsabilité aussi énorme, aurait outre-passé
tous ses pouvoirs, et, en supposant même que
l'on eût approuvé le sentiment politique qui l'ani-
mait, rien n'aurait pu l'empêcher de comparaître
devant un conseil de guerre.

« Il n'est personne de bonne foi qui puisse en-
visager la question sous un autre point de vue.
Les puissances européennes se sont trouvées dans
des circonstances semblables, et aucune d'elles
n'a seulement eu la pensée qu'une telle conduite
fût possible. Quand nous avons été en Chine avec
les forces anglaises, les instructions des plénipo-
tentiaires anglais et français avaient le même ca-
ractère que celles qui ont été données au Mexique :
très-précises sur le but à atteindre, elles étaient
très-vagues pour les moyens d'exécution. — Eh
bien! nous le demandons, qu'auraient pensé de
nous l'Angleterre et l'Europe si le général de
Montauban, arrivé à Tien-Tsin, effrayé de la res-
ponsabilité qui pesait sur lui, se fût refusé à mar-
cher sur Pékin, et dans un moment d'humeur,
eût rembarqué ses troupes. En revenant en
France, au lieu d'être nommé comte et sénateur,
il eût été condamné par les tribunaux militaires
et justement blâmé par l'opinion publique. —
Heureusement, il y a dans tous le pays un senti-
ment du juste et de l'injuste qui domine toutes
les petites gloires de vanité nationale et nous
sommes heureux d'apprendre, par des lettres
nombreuses venues du Mexique, que cette brave
armée espagnole, si digne de combattre à côté de
la nôtre, a ressenti vivement cette infraction à la
discipline et au devoir militaire. Une foule d'offi-
ciers, de sous-officiers et de soldats sont venus
exprimer aux troupes françaises les regrets et
les mortifications sincères qu'ils éprouvent d'a-
bandonner la cause commune.

« Pour donner le change à l'opinion publique,
les journaux espagnols vantent la courageuse
indépendance du général Prim, comme si la
France avait voulu entraîner l'Espagne dans une
politique qui n'était pas la sienne. Or, l'Espagne
avait bien plus d'intérêt que la France à mener à
bonne fin l'expédition, car elle relevait ainsi son

FEUILLETON.

LA MÈRE AUX CHATS.

(Suite.)

X.

Le lendemain matin, comme je me promemais sur la
grève, j'entendis deux de nos braves pêcheurs qui se
disaient en regardant au large, du côté de Trouville :

— Voilà là-bas une barque de plaisance qui pourrait
bien avoir repentance de faire joujou avec la mer.

— Le fait est que ça n'est guère raisonnable... un
jour comme le jour d'aujourd'hui!..

Étonné de ce pronostic de mauvais augure, j'en
demandai l'explication.

— C'est aujourd'hui la plus forte marée de l'année,
me répondit l'un.

— Marée d'équinoxe! ajouta l'autre. Elle enjam-
bera le galet... pour certain... et viendra peut-être
bondir jusqu'au mitan de la falaise.

— Sans compter que ça monte si vite, ces marées là,
reprit le premier.

— Et sans vous crier gare que je passe! renchérit
encore le second.

— Cependant, observai-je, il me semble que le temps
est superbe.

— Possible! mais il vente frais déjà du Nordet...
et quand reviendra le flot, vous verrez!

— Ainsi donc, vous ne vous hasarderiez pas à la
pêche, vous autres?

— Assurément non...; la preuve en est que toutes nos
plates sont à l'abri dans le port d'Honfleur.

Effectivement, le mouillage où territ ordinairement la
flottille villervillaise se trouvait complètement désert, et
les deux ou trois canots de débarquement avaient été
remisés tout au plus haut des criques de la dune.

Mais notre conversation continuant :

— Quant à cette péniche-là, dit le plus âgé des deux
marins, c'est probablement des Parisiens qui la montent
et quelques risquons-tout de Trouville qui les condui-
ent. Ah! ça braverait le diable en personne pour gagner un
écu!

— Dieu me pardonne! s'écria l'autre, on dirait qu'ils
veulent aborder Landret!

J'avais suivi la direction de leurs regards, et j'exami-
nais maintenant aussi l'embarcation taxée d'imprudence.

Sa forme était des plus coquettes, mais de fantaisie,
s'il en fut.

Un joyeux soleil faisait briller comme jais son noir

bordage, et rendait blanche comme neige sa voilure que
gonflait la brise du matin.

Elle portait une demi-douzaine environ de passagers,
dont deux passagères abritées sous des ombrelles roses.

Ainsi que l'avaient prévu mes deux Villervillais,
nous la vîmes bientôt s'approcher du rivage, et comme
la mer était en ce moment presque basse, échouer dans
l'une des petites baies sablonneuses de la Moullière.

Deux matelots, ou plutôt deux lamaneurs, en descen-
dirent alors et l'amarrèrent à quelque pointe du rocher.

Ils aidèrent ensuite au débarquement deux hommes
dont l'un portait la livrée, puis les deux dames aux roses
ombrelles.

La petite caravane parut se diriger précisément vers
nous; les deux matelots marchaient en avant pour indi-
quer le plus sec; les deux passagères sautillaient de
droite et de gauche afin d'éviter les flaques d'eau; le
maitre et le domestique formaient l'arrière-garde.

Mes deux Villervillais ne tardèrent pas à reconnaître
les deux guides.

— Tiens! firent-ils avec une méprisante répulsion,
c'est les Guérin.

— Qu'est-ce que ces Guérin?

— Les fils au vieux retraité de chez nous... deux
mauvais gars qui se sont, comme qui dirait, fait chasser

prestige dans toutes les Amériques du Sud, affermissait ses possessions de la Havane, et trouvait une nouvelle occasion de prouver ce qu'elle peut avec des soldats si vaillants, si sobres, si rompus à la fatigue. La France avait pour ainsi dire, dès le principe, abandonné à l'Espagne la direction de cette entreprise. L'Empereur était heureux de cimenter les liens qui l'attachent à ce noble pays. Il n'a envoyé des renforts et pris une attitude plus personnelle que lorsqu'il apprit par le départ prématuré de la flotte espagnole et par d'autres symptômes, que le général en chef des troupes de la reine Isabelle poursuivait un but tout autre que celui indiqué par la convention de Londres.

Le gouvernement anglais, il faut bien le reconnaître, ne s'est pas montré meilleur allié que l'Espagne, et nous avons le droit d'attendre davantage de sa coopération. Néanmoins ce qui atténué à nos yeux sa conduite, c'est qu'il a, dès le principe, déclaré hautement que ses troupes n'iraient pas plus loin que la Vera-Cruz.

Bientôt, nous l'espérons, nos soldats reviendront en France avec l'honneur d'un grand service rendu à la civilisation. Ils auront eu la gloire de venger les outrages que nous ne pouvions supporter, et de combattre à eux seuls pour les intérêts gravement compromis des puissances européennes.

Nous avons reproduit, il y a quelques jours, un bruit très-accrédité, d'après lequel M. le marquis de Lavalette ne retournerait pas à Rome. Ce bruit a pris une nouvelle consistance, et il est plus que jamais question d'un maréchal de France pour le poste d'ambassadeur auprès du gouvernement du Saint-Siège. (Pays.)

A la chambre des députés prussiens, le 26 mai, le ministre des finances a présenté le traité de commerce conclu avec la France. M. Von der Heydt a dit, à cette occasion, que le gouvernement espérait voir tous les renseignements du Zollverein donner leur adhésion à cet acte; dans ce cas, la Prusse serait engagée vis-à-vis de la France. Le ministre a présenté le traité comme une œuvre essentiellement pacifique et de nature à faciliter le rapprochement des diverses nations entre elles. — Havas.

On mande de Cassel, le 27 mai : La démission du cabinet a été décidée dans un conseil des ministres tenu hier. On affirme que les ambassadeurs d'Autriche et de Bavière ont conseillé cette détermination comme indispensable pour ôter à la Prusse tout prétexte de donner suite à ses intentions agressives. Il n'est pas douteux que la démission des ministres ne soit acceptée, mais on ignore encore quels seront leurs successeurs. — Havas.

Le gouvernement italien a suspendu provisoirement le tir national en Lombardie, vu les conditions spéciales de cette province.

La *Costituzione* annonce qu'à Florence l'autorité a découvert un grand dépôt d'armes à feu.

du pays. Au moment même où j'allais demander pourquoi, j'en fus distrait tout-à-coup par une vive surprise. Moi aussi je reconnaissais quelqu'un, M. le baron des Genets !

C'était lui... c'était bien lui qui venait de débarquer sur notre plage. Ses deux compagnes, ce devait être sa femme et sa fille !...

Quel intérêt, quelle nouvelle infamie les amenait ? Je me dis-impulsi de mon mieux derrière nos deux pêcheurs, et tout en les retenant par je ne sais plus quelle histoire, j'observais de loin les arrivants.

Parvenus à une sorte d'îlot sablonneux, le baron et ses deux compagnes s'arrêtèrent comme pour se concerter entre eux, tandis que leur valet d'une part et de l'autre les frères Guérin se tenaient à distance respectueuse.

Une certaine animation se remarquait dans le groupe principal, et la pantomime des trois personnages dont il était composé pouvait se traduire à peu près ainsi :

— Voici le moment de jouer votre rôle, disaient les deux femmes en indiquant le village. Voici votre chemin... Allez vite !

— Au moins, venez avec moi, sollicitait le baron, en qui se devinait de la répugnance, de la honte, presque de la peur.

— Non ! refusaient obstinément la baronne et sa fille Athénais. Non, monsieur, ... c'est convenu ain-i... Nous

Il a été saisi 44 caisses. Quelques arrestations ont eu lieu.

Le *Diritto* annonce que l'autorité judiciaire a fait une perquisition dans les bureaux de la société émancipatrice de Gènes et qu'on a saisi ses papiers.

Les lettres de Naples, du 24, disent que la manifestation garibaldienne de mardi dernier a été violente, mais dirigée seulement contre le ministère. La garde nationale a agi avec vigueur. L'amnistie politique est ajournée. Mercredi, une manifestation a été faite à Salerne par les patriotes exaltés; des gardes nationaux et des religieux y ont pris part. — Havas.

Des lettres de Rome, du 24, portent que, dans l'allocution prononcée dans le consistoire tenu jeudi dernier, le Pape a demandé aux évêques de prier pour la conversion des prêtres italiens et d'un évêque napolitain. Sa Sainteté a ajouté, en versant des larmes, qu'il n'aurait peut-être plus la consolation de les voir réunis.

Les cardinaux et prélats émus de ces paroles ont demandé des explications au cardinal Antonelli qui a répondu que rien n'était changé dans la situation.

Le duc de Bellune a communiqué au Saint-Siège une note où il est dit que le Pape doit avoir confiance et que le gouvernement français ne s'écartera pas de la ligne politique indiquée dans le discours de S. Exc. M. Billault.

Le nombre des évêques autrichiens arrivés à Rome est jusqu'ici de quinze seulement.

Voici le texte d'une dépêche adressée de New-York, le 13 mai, à l'agence Havas.

Le steamer fédéral *Galena* a remonté la rivière James et a fait faire les batteries confédérées de Dayspoint.

L'escadre fédérale a été signalée au fort Morgan; elle a dû attaquer Mobile, mais le résultat de l'attaque est encore inconnu.

La Chambre des représentants a voté le projet d'abolition de l'esclavage dans les territoires des Etats-Unis.

Vingt mille confédérés ont attaqué la brigade du général Pope près de Fulmington. Pope a dû battre en retraite après un combat de cinq heures. La perte des fédéraux est considérable, mais celle des confédérés ne l'est pas moins.

Le général Bauregard continue de fortifier Corinthe. On croit que les forces confédérées sont dans les environs de la place. Les préparatifs pour livrer bataille continuent des deux côtés.

Le maire et l'alderman de la Nouvelle-Orléans ont été emprisonnés pour avoir refusé le serment d'allégeance.

Les vivres manquent à la Nouvelle-Orléans.

Une proclamation du général Butler déclare que la Nouvelle-Orléans est en état de siège, et que tout attentat contre les personnes ou les propriétés placées sous la protection de l'armée fédérale sera puni de mort.

Le pavillon fédéral doit être traité avec la plus grande déférence, sous peine d'une punition sévère. Les gardiens de la propriété publique soit

vous attendrons à l'endroit que vous savez bien... (Elles lui montraient le sentier qui mène au hameau de Criquebœuf.) De la fermeté, du courage... Allons, allons... faites vite !

— Cependant...

— Vous nous l'avez promis... Nous vous en prions !

— Mais...

— Nous le voulons !

Le fils de la mère François s'inclina enfin de l'air de quelqu'un qui se résigne, qui obéit, mais à contre-cœur, et, faisant signe aux Guérin qui le suivait, il se dirigea à pas fêvreux vers la montée cailloutense au sommet de laquelle on aperçoit les premières maisons du village.

Ce chemin, fort heureusement, l'obligeait à passer assez loin de moi.

Mais il n'en fut pas ainsi des deux dames.

Précédées de leur domestique qui portait tout un attirail de paysagiste, elles ne tardèrent pas à se trouver à portée de mon regard.

De plus, comme elles cheminaient assez lentement et parfois même faisaient halte comme pour s'assurer qu'aucun baigneur ne pouvait les voir, ce qui donnait à leur promenade une sorte de mystérieuse allure, j'eus parfaitement le loisir de les examiner à mon aise.

Oh ! c'étaient bien là les deux fatales créatures dont mon imagination s'était figuré l'image.

Cependant, il y avait une dizaine d'années de cela

nationale, soit confédérée, doivent rendre leurs comptes au général Butler. Les églises, les boutiques et les lieux de divertissement public doivent rester ouverts.

La circulation des billets émis par les confédérés est permise parmi les classes pauvres, si celles-ci l'acceptent. Des officiers fédéraux seront nommés pour examiner tout article de journal avant la publication. Enfin, tout attroupement dans les rues, de jour ou de nuit, est interdit.

Un manifeste de M. Lincoln déclare que le blocus des ports de la Nouvelle-Orléans, de Beaufort et de Port-Royal cessera le 1^{er} juin sous les conditions suivantes : Les navires des ports étrangers devront se procurer une patente auprès des consuls américains. La patente sera délivrée si on juge que ces navires ne transportent ni personnes, ni marchandises, ni paquets pouvant être considérés comme contrebande de guerre.

Les navires de la Nouvelle-Orléans, de Beaufort et de Port-Royal devront être munis de certificats constatant qu'ils se sont conformés à ces conditions : les navires qui les auront violés seront saisis. Le blocus des autres ports des Etats-Unis restera en vigueur jusqu'à la fin de la guerre.

On communique au Pays la copie de la dépêche télégraphique suivante, adressée par Omer pacha, le 23 de ce mois, à son gouvernement :

On aura appris par télégrammes de Raguse que deux attaques de L. de Lucca Voukalovich contre les forts de Zulzi furent repoussées avec grandes pertes et que la poudre et les instruments pour miner ces tours restèrent entre les mains des assiégés.

Les Monténégrins, après avoir inutilement pris et brûlé quelques maisons de Niksich, tentèrent un assaut général sur la ville, mais ils furent repoussés par la garnison et les habitants, laissant 424 morts sur la place.

Le 18, Dervich pacha battait les Monténégrins dans Douga. Le lendemain, encouragés par des renforts considérables, ils acceptèrent un nouveau combat mais furent entièrement défaits en laissant plusieurs drapeaux et une foule d'armes au pouvoir des troupes ottomanes.

Le 19, Hussem pacha ayant occupé sans coup férir tout le territoire situé sur la rive droite de la Limm, jeta un pont sur ce fleuve. Le 20, il passa ce fleuve avec sept bataillons d'infanterie et 4,000 réguliers, attaqua le village et le couvent de Berané, position de nature et augmentée d'ouvrages récents.

Après les premières décharges, les troupes ottomanes se lancent à la baïonnette sur tous les ouvrages, jettent les Monténégrins et les insurgés hors de leurs frontières et les poursuivent pendant trois heures.

Leurs pertes sont estimées très-grandes; celles des Turcs sont minimes. Ainsi tout le district de Vayovich est entre les mains d'Omer pacha, et les habitants, cachés dans les gorges des montagnes, n'ont d'autre refuge que dans la soumission.

Aujourd'hui les troupes du serdar, fortes de quatorze bataillons complets et de 3,000 irréguliers, entrent sur le territoire monténégrin du

tout au plus. Mme la baronne des Genets devait encore passer pour une jolie femme ! Mais la laideur de l'âme arrive prématurément à se refléter dans le regard, à transpirer sur les traits, à les recouvrir d'un masque vengeur.

Certains poisons corrosifs ne gangrèment-ils pas en quelques jours le cristal ou l'or dans lequel ils sont contenus ? Le ver immonde ne trouve-t-il pas moyen de corrompre jusqu'à l'enveloppe brillante du beau fruit qu'il a dévoré ?

Quelque chose d'analogue à cette transformation s'opérait chez Mme la baronne des Genets. Les subterfuges de sa coiffure ne parvenaient plus à dissimuler la rarefaction de ses cheveux, autrefois blonds, et qui déjà prenaient une nuance douteuse. La teinture des cils et des sourcils attestait trop vigoureusement leur absence. Imaginez du verjus sucré, tel était l'effet de son regard.

Certaines rides sont respectables, aimables même, mais non point celles qu'une humeur acariâtre, ambitieuse et despotique, avait incrustées sur la presque totalité de ce visage, dont on vantait hier la fraîcheur, et qui se composait aujourd'hui, qui se marbrait de flétrissures étranges.

Les joues enfin se tourmentaient, et les ailes des narines, se relevant outre mesure, simulaient tout à l'entour de la bouche pré-ombragée une sorte d'accent circonflexe sous lequel s'éteignait le sourire.

côté de Spaz. Tout fait présumer une grande bataille décisive sous pen.

On mande d'Athènes, le 17 mai :

Le président du conseil a ouvert les chambres au nom du roi. Il a soumis aux députés une loi sur la garde nationale calquée sur la loi d'organisation de la garde nationale italienne. Il a de plus annoncé la présentation d'une loi sur les élections des députés. Cette loi serait basée sur le suffrage universel; il y aurait 80 députés au lieu de 146, élus actuellement; les autorités judiciaires seraient appelées à surveiller le vote; l'élection des députés aurait lieu par province; nul ne pourra être nommé autre part que dans l'arrondissement dans lequel il sera inscrit. — Havas.

FAITS DIVERS.

Par décret impérial du 25 mai, sont élevés à la dignité de sénateurs :

MM le comte Prosper de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies; Ingres, membres de l'Institut.

— Les cardinaux Morlot et Mathieu sont partis pour Rome.

— Une douloureuse nouvelle, la mort de sa sœur, la grande duchesse de Hesse, est venue surprendre à Lyon le roi de Bavière qui a quitté le 26 cette ville où Sa Majesté eût séjourné encore un jour sans cette triste circonstance.

— On reçu des nouvelles inquiétantes de la situation de la jeune impératrice d'Autriche qui vient, comme on sait, de quitter Venise: la famille de cette intéressante souveraine serait en proie en ce moment à de vives alarmes. On redoutait un commencement d'hydropisie. Toutefois, on espérait encore et à bon droit dans la jeunesse de la malade.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

A la séance du 27 mai, M. le président du Corps-Législatif a reçu de M. le ministre d'Etat ampliation d'un décret impérial ordonnant l'envoi au Corps-Législatif du projet de loi relatif à l'emprunt de la ville de Saumur.

L'ordre du jour du mercredi 28 portait, à ce sujet, la nomination d'une commission pour l'examen dudit projet de loi.

Nous apprenons, et nous nous empressons de le faire savoir, que le prix de la souscription comme membre du Congrès archéologique est de 10 fr. Cette souscription n'est que pour l'année et n'engage pas pour l'avenir. Chaque membre recevra deux volumes: le premier contiendra le compte rendu du Congrès tenu en 1861 et le second celui du Congrès qui sera ouvert dimanche prochain, à deux heures, dans notre ville.

La musique de l'Ecole de cavalerie, qui se fait entendre chaque jeudi sur la Promenade, continuera ses agréables soirées. La foule augmente

Quant au reste de sa personne, c'était une femme petite et grasse, mais d'un emboupoint burlesquement situé. De plus, elle portait des corsets très-montants, très-longs, très-anglés, et très-raides, qui faisaient ressembler l'étoffe plus que tendue dont ils étaient reconvertis au pourpoint gonflé de quelque bourgmestre flamand, à la cuirasse bien remplie d'un gros burgrave!

Néanmoins, comme elle était toujours coquettement et luxueusement parée, comme elle s'adjoignait dès le matin beaucoup de blanc, beaucoup de rouge et des dents plus belles que nature, ceux qui empruntaient de l'argent à son mari lui faisaient encore la cour.

Passons à Mlle Athénaïs.

C'était une grande fille osseuse et maigre, à la taille carrée, aux longs pieds plats, aux longues mains disgracieuses, une de ces créatures revêches qui ont toujours des engelures en hiver, des cors en été; en toute saison des durillons au cœur et du venin partout. Rien de franc, rien de jeune.

En revanche, de la prévention, de l'arrogance, de mauvais instincts, un impitoyable égoïsme. Sa vue m'impressionna comme celle d'une araignée, comme celle d'une couleuvre. Elle n'était pas, cependant, d'une laideur absolue, et peut-être que je la voyais à travers les cruelles paroles qui m'avaient été redites, à travers les larmes de la mère François; mais non. Il fallait bien qu'elle inspirât une répulsion générale, puisque, malgré

chaque fois et vient avec empressement écouter ses brillantes symphonies. Nous croyons répondre au désir général en annonçant que nous pourrions désormais publier le programme des morceaux qui seront joués par les jeunes élèves de M. Brük. — Aujourd'hui nous entendrons les suivants :

1. Grande marche héroïque.
2. Air du *Pré-aux-Clercs*.
3. *Le Retour d'Orient* (marche militaire).
4. Grand air de *Jean de Paris*.
5. *La Pergola* (polka).
6. Retraite.

Parmi les exposants de notre pays au Concours régional d'Angers, nous trouvons en première ligne le président de notre Comice agricole, M. du Bault, auquel le jury a décerné une médaille d'or, pour l'introduction de la culture del a luzerne dans le Saumurois.

Puis viennent les récompenses suivantes que nous extrayons de la liste générale.

Charrues. — Médaille d'argent, M. Fontaine-Fleury, à Saint Lambert-des-Levées.

Houes à cheval. — Médaille de bronze, M. Fontaine-Fleury.

Machines à faner. — Médaille d'argent, M. Passedoit, à Saumur.

Râteaux à cheval. — Médaille d'argent, M. Passedoit.

Machines à moissonner. — Rappel de médaille d'or, M. Passedoit.

Instruments à main, pour les travaux d'extérieur. — Médaille de bronze, M. Barier, à Montreuil-Bellay.

Manèges applicables aux divers besoins de l'agriculture. — Rappel de médaille d'or, M. Passedoit.

Machines à vapeur fixes, applicables à la machine à battre ou à tout autre usage agricole. — Médaille d'argent, M. Passedoit.

Machines à vapeur locomobiles, applicables à la machine à battre ou à tout autre usage agricole. — Médaille d'or, M. Passedoit.

Machines à battre mobiles, rendant le grain nettoyé, prêt à être conduit au marché. — Médaille d'or, M. Fuselier, à Montreuil-Bellay.

Machines à battre mobiles, rendant le grain tout vanné. — Médaille d'or, M. Fuselier.

Barattes. — Rappel de médaille de bronze, M. Legué, à Saumur.

Machines et instruments non prévus dans le programme ou d'un usage local utile à l'agriculture. — Médaille d'or, M. Fuselier. — Mention honorable, M. Legué.

Produits agricoles. — Médaille de bronze, M. Persac, à Saumur, pour ses vins rouges.

Nous extrayons le passage suivant d'un rapport fait par M. de St-Germain, au Corps-Législatif, au nom de la commission chargée d'examiner la demande d'un crédit supplémentaire applicable au service des Haras.

« Quelques juments (provenant de la suppression de la jumenterie de Pompadour) appartiennent encore à l'administration des Haras: elles sont au nombre de six, issues du plus noble sang d'Arabie, et deux d'entre elles sont même excep-

tous les artifices du luxe et de la toilette, malgré sa coquetterie et ses millions de dot, elle cherchait encore un mari!

A vingt-cinq ans!

Il est vrai qu'elle ne voulait pour le moins qu'un comte ou qu'un marquis. Pauvre marquis! pauvre comte!

Au bout de quelques secondes d'arrêt, la baronne m'aperçut tout-à-coup, soupçonna mon examen, et promptement à s'y soustraire:

— He!... cria-t-elle à son domestique, pressez donc le pas... Comtois!

On l'avait rebaptisé Comtois!.. Pourquoi pas tout de suite Ma-carille ou Labranche?

Aussitôt qu'il se fût hâté d'obéir, ses deux maîtresses remirent en mouvement les innombrables flots de soie dont elles étaient enveloppées, leurs mantilles de dentelle et leurs coiffures cavalières. Puis, se dissimulant derrière leurs ombrelles, elles s'éloignèrent avec rapidité.

En instant je fus tenté de les suivre. Mais l'intérêt que je portais à la mère François m'attirait tout d'abord sur les pas de son fils, je me retournai vers le village.

Déjà M. le baron des Genets di-parai-sait au tournant du chemin creux. Il ne pouvait plus me voir, je m'élançai sur sa piste.

(La suite au prochain numéro.)

tionnelles sous ce rapport. Elles proviennent de la vente du vice-roi d'Egypte, où elles ont été achetées, avant la réforme actuelle, par des officiers supérieurs de l'administration envoyés en mission. Elles avaient été mises pendant quelques temps en réserve pour le cas où la création d'un haras aurait pu avoir lieu en Algérie. Placées dans leurs conditions primitives de climat, de soins et d'hygiène, rapprochées de l'étalement le plus parfait qu'on eût pu se procurer, elles auraient pu devenir la souche d'une famille d'élite et le foyer d'une grande amélioration pour la race des tribus africaines. Les difficultés d'organisation, d'entente entre diverses administrations, de système de dépense surtout, ont momentanément au moins ajourné la possibilité de cette création.

La vente de ces poulinières, précieuses sous tous les rapports, était donc annoncée, et devait se consommer prochainement au haras du Pin. Elles allaient être dispersées soit en France, soit à l'étranger, et le faisceau allait ainsi se trouver rompu.

« Votre commission n'a pas cru pouvoir, malgré la puissance de ces motifs, revenir sur une question de système, et demander la création d'une jumenterie nouvelle en France, soit au Pin, soit à Pompadour. Mais chacun de ses membres a cru pouvoir s'occuper d'une question qui se rattache naturellement au projet de loi dont l'examen lui était confié, et, grâce à des démarches officieuses, une très heureuse entente s'est établie entre le ministère d'Etat, et le ministère de la Guerre. Ces juments ne seront point aliénées en vente publique. Transmises par vente amiable au ministère de la Guerre, elles seront placées au haras d'étude annexé à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et livrées dès à présent à la reproduction; elles pourront retrouver plus tard, si on le juge à propos, des conditions mieux appropriées à leur origine et à leur tempérament. Cette décision toute récente a été accueillie par votre commission avec une satisfaction que vous partagerez sans nul doute. »

Ces six juments sont déjà arrivées à Saumur, et sont l'objet de l'admiration de tous les amateurs et connaisseurs.

Pour chronique locale et faits divers: P. GONET.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 24 mai 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition de la société impériale d'horticulture. — M. de Kock, directeur du cabinet du roi des Pays-Bas. — Causerie dramatique. — Revue scientifique. — Histoire de l'éventail. — Les aventures d'un journaliste (suite). — Inauguration de la statue d'Ary Scheffer, à Dordrecht. — Le Mexique. — Chronique musicale. — Eugène Mouton, aumônier de marine de 1^{re} classe. — Le docteur Thadée Dujardin-Baumetz. — Forme de radoub du port du Havre.

Gravures: S. A. R. le prince d'Orange. — M. de Kock. — Grande revue passée au Champ-de-Mars le 13 mai. — Arrivée du vice-roi d'Egypte à Toulon. — Eventail de M. Alexandre. — Fête donnée à Versailles à LL. MM. le roi et la reine des Pays-Bas. — Statue d'Ary Scheffer, inaugurée à Dordrecht. — Inauguration de la statue d'Ary Scheffer. — Intérieur de la cathédrale de Mexico. — La vallée de Mexico. — L'abbé Eug. Mouton. — Le docteur Dujardin-Baumetz. — Forme du radoub du port du Havre. — Rébus.

M GASNIER,

LOUEUR DE CHEVAUX ET VOITURES.

A l'honneur d'informer le public qu'il se rend chaque jour à la gare du chemin de fer à tous les trains pour y conduire les voyageurs et les ramener en ville.

Les demandes pour ce service peuvent être adressées au siège de son établissement rue d'Orléans 81, ou chez M. Mignan, marchand de faïence, même rue, 44, près la rue Beaurepaire.

Prix: 50 centimes avec ou sans bagages.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 mai 1862.

NAISSANCES. — 1^{er}, Palmyre-Hermine Maillé, quai du Bellay; — 3, Françoise-Alexandrine Lucas, rue Saint-Nicolas; — Armande-Justine Lemer, Grand'Rue; — Pauline Chenuau, rue Duncan; — 5, Eugène Doussin, rue de Fenet; — 7, Joseph-Louis Rougé, rue de Fenet; — Olivier-Marie-Camille Duchemin, rue de la Petite-Douve; — Joséphine Canné, rue Notre-Dame; — 9, Marie Fouet, rue de Nantilly; — 12, Eugénie-Joséphine Bernard, rue du Pressoir-Saint-Anoine.

MARIAGES. — 5, Augustin-Jules Grimaud, employé au chemin de fer, a épousé Anne-Jeanne Rétif, lingère, tous deux de Saumur; — René Collet, journalier, a épousé Lucie Bausce, journalière, tous deux de Saumur; — 6, René Menier, a épousé Virginie-Jeanne Guéret, sans profession, tous deux de Saumur; — 9, Charles Duval, menuisier, a épousé Mélanie Fontaine, couturière, tous deux de Saumur; — Dosithé-François Percher, principal clerc de notaire, a épousé Céline-Elisa-Mélanie Vergne, sans profession, tous deux de Saumur; — 10, Jean-Louis Fagnier, cavalier de manège, a épousé Henriette Leveau, lingère, tous deux de Saumur; — 12, Anatole-Edmond Landeau, boulanger, a épousé Marie Rousseau, sans profession, tous

deux de Saumur; — 14, Delphin Gaspary, cor-donnier, a épousé Victorine Chesneau, ouvrière, tous deux de Saumur; — Auguste Martin, menuisier, de Saumur, a épousé Marie-Joséphine Libault, sans profession, de Villebernier.

DÉCÈS. — 1^{er}, Victorine-Marie-Lorette Cornilleau, 2 ans, rue Saint-Nicolas; — 2, Jeanne Mayet, journalière, née à Montsoreau, 54 ans, épouse de Pierre Gascho, rue de Nantilly; — 3, Marchand, mort-né, rue des Capucins; — Louis Ragot, journalier, 61 ans, célibataire, à la Providence; — Jeanne Tastet, journalière, 61 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 7 Eugénie Esnault, sans profession, 45 ans, épouse de Jules-Augustin Feuillatre, rue Saint-Jean; — 8, Eugène Septier, 1 mois, hameau du Petit-Puy; — 9, Ju-

lienne Muray, sans profession, 22 ans, épouse de Urbain Garreau, rue du Puits-Neuf; — 10, Pierre-Jacob Willemot, journalier, 72 ans, à l'Hôpital; — Victoire Joubert, marchande de chiffons, 59 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Julie Papillon, propriétaire, 69 ans, célibataire, rue de l'Hôtel-Dieu; — 11, Elisa Eugénie-Louise Bellanger, 6 ans, rue d'Orléans; — Clémence Montaudon, 2 ans, Jardin des-Plantes; — Louise Girard, sans profession, célibataire, 16 ans, à l'Hôpital; — 12, Jules Soyer, 6 ans, rue Mare-Maillet.

BOURSE DU 27 MAI.
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 70 25.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 97 40.

P. GODET, propriétaire gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BESNARD.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, fixe au 10 septembre mil huit cent soixante-un l'ouverture de la faillite du sieur Auguste Besnard, marinier, demeurant commune de Trèves Cunault, déclarée par jugement du même tribunal, le 10 mars dernier.

Le greffier du tribunal,
Th. BUSSON.

Etude du M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de St-Lambert, route du Mans, vis-à-vis l'usine Passedoit,

UNE MAISON neuve, ayant cinq pièces au rez-de-chaussée, deux étages, caves, cour, atelier et jardin. S'adresser audit notaire. (256)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

UNE MAISON NEUVE

Rue Coucouronne, n° 12, à Saumur, sur la mise à prix de 12,000 francs, estimée 24,000 francs.

L'adjudication aura lieu le 1^{er} juin 1862, à midi, en l'étude de M^e LEROUX, notaire.

Facilités pour les paiements.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, actuellement occupée par M. Boucher (hôtel des Messageries), rue d'Orléans, 46.

S'adresser à M^{me} DUCHAMP ou à M. BOUCHER. (246)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE
S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (128)

A VENDRE

D'OCCASION

UN MATÉRIEL DE RELIEUR.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Rue de la Comédie.

S'adresser à M^{me} ROTTIER. (141)

A LOUER

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. DE LA SELLE, à la Chesnaye près Vihiers. (182)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, composée d'un salon, salle à manger, office, cuisine, chambres à coucher, cabinet, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. RIVAUD. (253)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

MAISON ET JARDIN,

Rue de l'Hôtel-Dieu n° 19.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU. (249)

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ ET BARGOIN.

Eaux Minérales

DE MARTIGNÉ-BRIANT

Maine-et-Loire.

Ces eaux, connues depuis plusieurs siècles, ont encore acquis de la réputation depuis la dernière analyse, faite en 1846. Leurs propriétés ont été parfaitement constatées; elles sont les mêmes que celles des sources ferrugineuses les plus en renom.

L'eau de Martigné se prend en boisson et en bains. La saison de ces eaux commence le 15 juin et va jusqu'au 1^{er} octobre.

Un restaurant est attaché à l'établissement.

(275)

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécula, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LE JOURNAL AMUSANT

(JOURNAL POUR RIRE)

qui paraît tous les samedis et donne plus de 2,000 caricatures et dessins de mœurs dans l'année, — donne gratis à ses abonnés — chaque semaine — un portrait gravé d'après une des meilleures photographies de Paris, et la biographie de la personne représentée.

Cette publication, qui a pour titre: **LE MUSÉE FRANÇAIS**, est entièrement détachée du *Journal amusant*, et forme au bout de l'année un beau volume, composé de 52 portraits et 104 pages de biographies.

Le prix du *Journal amusant*, compris le *Musée français*, n'est que de 5 francs pour trois mois, 10 francs pour six mois, et seulement 17 francs pour l'année. Envoyer un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,